



Group Parlementaire PSD+PC

Traduction non-officielle

no 1597 / 07.02.2011

INTERPELLATION

Adressé: **M TEODOR BACONSCHI, Ministre des affaires étrangères**

Sénateur: **GEORGICĂ SEVERIN**

Circonscription électorale: **PRAHOVA**

Collège électoral: **1**

Group parlementaire: **Parti Social Démocrate + Parti Conservateur**

Séance du Sénat: **07.10.2010**

L'objet de l'interpellation: **Le respect par la Roumanie des provisions du Vademecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales adopté par la 22-ème Session de la Conférence Ministérielle de l'OIF à Bucarest, le 26 septembre, 2006**

En conformité avec la Constitution de la Roumanie, l'art. 112 alin. 1 et avec l'article 162 du Règlement du Sénat, je vous adresse la suivante :

INTERPELATION:

Comme vous le savez, par la signature du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, adoptée en 2006, à Bucarest, lors du Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie, la Roumanie s'est engagée à contribuer à la promotion du multilinguisme et de la diversité culturelle par le renforcement de la langue française au sein des institutions internationales et européennes. Ce document indique que lors des assemblées générales et des réunions ministérielles de diverses organisations ou le Français bénéficie du statut de langue officielle ou de travail, en cas que les représentants des états et des gouvernements membres de la Francophonie ne peuvent pas s'exprimer en Français, les délégations nationales assureront la distribution de versions écrites en français.

En ma qualité de membre de la section roumaine de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et de Rapporteur de la Sous-commission sur l'éducation de l'APF, chargé avec le Rapport sur la promotion de la langue française et du multilinguisme, j'ai participé à la réunion de la Commission pour l'éducation, communication et affaires culturelles (Québec, le 30 - 31 janvier 2011) ou j'ai

présenté le rapport sur «La langue française dans les organisations internationales." A cette occasion, sur la base des documents fournis par le Secrétariat international de

l'APF, j'ai constaté que la Roumanie figure parmi les pays francophones qui, à l'occasion de sa participation au Sommet sur les Objectives de Développement Millénaires et à la 65e Assemblée générale Organisation des Nations Unies (New York, Septembre 2010), a utilisé, uniquement, l'anglais et n'a pas réussi à déposer les traductions en français des contributions respectives.

Je considère absolument regrettable que, bien que la participation de la Roumanie à l'ONU a diminué, après les informations parues dans la presse, avec des centaines de milliers de dollars le Budget de l'Etat et dans le contexte que les relations avec la France - un pilier très important de la Francophonie internationale et de la construction européenne - subissaient une détérioration sans précédent, n'a pas été prise en considération l'opportunité et la nécessité de fournir la traduction en français des interventions de la délégation roumaine, comme un signe de normalité donné par la diplomatie roumaine à l'un de ses plus importants partenaires traditionnels.

De plus, le deuxième suivi du *Vademecum* effectué par l'Organisation Internationale de la Francophonie indique l'absence des réglementations nationales dans le sens de la meilleure connaissance et du respect des engagements assumés.

C'est en ce sens que l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie a recommandé - le plus récemment dans son avis présenté aux chefs d'États et de gouvernements à l'occasion du Sommet de l'OIF tenu à Montreux (Octobre 2010) - ou vous avez représenté la Roumanie - ; **l'adoption des dispositions écrites à cet égard, au niveau des administrations centrales des États membres.**

En conséquence, je vous en prie, monsieur le ministre, de m'informer sur les raisons pour lesquelles la délégation roumaine n'a pas respecté, à l'occasion de sa participation aux réunions de l'ONU à New York (Septembre 2010), les dispositions du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française - reconnu par l'entier espace francophone comme «Le Vade-mecum du Bucarest" - ; de même que sur les mesures concrètes que vous envisagez à prendre dans le respect des recommandations de l'OIF et l'APF, afin d'éviter la répétition d'une telle situation et pour que la Roumanie pourrait se réjouir d'un statut de partenaire crédible qui respecte ses engagements internationaux.

Je sollicite repose en écrit.

Sénateur GEORGICĂ SEVERIN

Interpellation no. 1597 / 7.2.2011

Date présentation: 07.2.2011

Adressé: en écrit

Communiqué: en écrit

Thématique: politique étrangère

Destinataire: le Ministre des Affaires Etrangères, M. Teodor Baconschi